



PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 86 - NOVEMBRE 2013

SOMMAIRE

Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Arrêté N °2013318-0004 - Arrêté fixant la liste des terrains appartenant au
domaine privé de l'Etat cessibles pour y construire des logements

..... 1



PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Arrêté n ° 2013318-0004

signé par
Le préfet de la région Provence- Alpes- Côte d'Azur

le 14 Novembre 2013

Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Arrêté fixant la liste des terrains appartenant
au domaine privé de l'Etat cessibles pour y
construire des logements



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Secrétariat général pour
les affaires régionales

ARRETE du 14 novembre 2013

**fixant la liste régionale des terrains
appartenant au domaine privé de l'État
cessibles pour y construire des logements**

**Le préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur
Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L 3211-7 alinéa II 2,

VU la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, notamment son article 3,

VU le décret n° 2013-315 du 15 avril 2013 relatif aux conditions d'aliénation des terrains du domaine privé de l'État en vue de la réalisation de programmes de construction de logements sociaux et fixant la composition et le fonctionnement de la commission nationale de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier instituée à l'article L 3211-7 du code général de la propriété des personnes publiques,

VU la liste des terrains soumis à consultation,

VU l'avis favorable du comité régional de l'habitat en date du 17 juillet 2013, sur l'inscription des terrains sur la liste à établir par le représentant de l'État,

VU les avis favorables des maires de Grasse, Saint-Jeannet, Villeneuve-Loubet, Marignane, Draguignan, Fréjus, Saint Raphaël et Toulon,

VU l'avis défavorable du maire de Valbonne,

VU les avis réputés favorables des maires d'Antibes, Roquebrune-Cap-Martin et Marseille,

VU les avis favorables des présidents de la métropole Nice Côte-d'Azur, de la communauté d'agglomération de la Riviera Française et de la communauté d'agglomération Var-Estérel-Méditerranée,

VU les avis réputés favorables des présidents de la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis, de la communauté urbaine de Marseille-Provence-Méditerranée et de la communauté d'agglomération Dracénoise,

Considérant que, conformément aux textes susvisés, il appartient au représentant de l'État dans la région d'établir une liste régionale des terrains appartenant au domaine privé de l'État cessibles pour y construire des logements,

Sur proposition de Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRETE :

Article 1^{er} : Les biens de l'État figurant sur la liste annexée au présent arrêté sont cessibles pour y construire des logements, conformément au 2° du II de l'article L 3211-7 du code général de la propriété des personnes publiques.

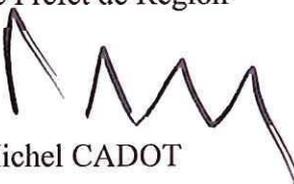
Article 2 : La décote bénéficiant au prix de cession de ces biens sera fixée au cas par cas en fonction du programme de logement social prévu, par le directeur départemental des finances publiques, sur la base du dossier de demande de cession transmis par le préfet de département.

Article 3 : Cette liste sera mise à jour au minimum une fois par an.

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, les préfets de département, les directeurs départementaux des finances publiques et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Marseille, le 14 NOV. 2013

Le Préfet de Région



Michel CADOT

Annexe à l'arrêté du 14 novembre 2013
Liste régionale des biens de l'Etat - foncier public - mobilisables aux fins de logement

DEPARTEMENT	COMMUNE	ADRESSE	NUMERO DE LA PARCELLE	SURFACE CESSIBLE m ²	MINISTERE ANCIENNEMENT OCCUPANT	
Alpes-Maritimes	ANTIBES	avenue du Châtaignier	BK 262	1 190	Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes	
	ANTIBES	Chemin de Gastaud et de Lauvert	CZ 172	1469	Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes	
	GRASSE	12, boulevard Carnot La Palmeraie.	BL 180, Lots 1135-1137-1138	1 130	Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat	
	GRASSE	Lieu dit Les Aspres Avenue Sidi Brahim	CL 120	3 565	Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes	
	ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	caserne Gardanne, ancienne BA 943, Roquebrune-Cap-Martin	AH 046	35 000	Ministère de la défense	
	SAINT-JEANNET	2210, route de Vence, lieu-dit « Font Major »	AS 102 et 103	2 694	Bien non affecté	
	VALBONNE	Fugueiret Sophia Antipolis	AP 63 et AR 3	450 000	Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes	
	VILLENEUVE LOUBET	Domaine de l'Ermitage	AN 53 86 87 et 88 AR 25 et 227	10 322	Ministère de l'emploi et de la solidarité	
	Bouches-du-Rhône	MARIGNANE	Ancienne gendarmerie – 22, avenue Jean Mermoz 13722	AI N01	3266	Ministère de la défense
		MARSEILLE 12e	122, chemin des Amaryllis	877 X 121	5237	Ministère de la justice
MARSEILLE 13e		13, avenue Tempier	886 C 23	1095	CETMEF-MEEDTL	
MARSEILLE 14e		Caserne Bel Air – 74, rue Docteur Léon Perrin	894 E 164	8500	Ministère de l' intérieur	
MARSEILLE 14e		Villa Barrelier, boulevard Barrelier	896 K 64	150	Ministère de la défense	
Var		DRAGUIGNAN	Bât du CNED 83 – 371, avenue de Montferrat	AS 239 et 240	1 830	Ministère de l' éducation nationale
	DRAGUIGNAN	Cercle Mess Chabran, chemin du Vallon des Tours	AD 60	8 460	Ministère de la défense	
	FREJUS	Quartier Colonel Robert – 2425, rue des combattants d'Afrique du nord	frac AS 161	nc	Ministère de la défense	
	ST RAPHAEL	297, route d'Agay, parcelle BD5	BD 005	8 750	Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat	
	TOULON	Terrain de la solda – rue Robert Guillemard	CP 159 et 173	10 322	Ministère de la défense	
	TOULON	boulevard Bazeilles	BY 063	5 305	Ministère de la défense	